

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

Le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Clermont, le 19 janvier 2026:

RÈGLEMENT VC-483-26

Ce règlement abrogeant le règlement VC-478-24 sur la tarification des services d'eau aux industries, commerces et institutions munis de compteurs d'eau réservé à leur usage exclusif.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 2, rue Maisonneuve à Clermont, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet de la Ville de Clermont, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À CLERMONT, CE 20 JANVIER 2026


France D'Amour
Directrice générale